

# SALAIRES

## LA CFDT CHEMINOTS

### AGIT EN FAVEUR DE TOUS LES SALARIÉS

**Retour sur la revoyure du 31 mai 2023 : les dernières mesures salariales obtenues étaient orientées en priorité sur les salaires les plus modestes, compte tenu des inflations record de cette année 2022.**

La CFDT Cheminots a œuvré dans ce sens et par souci d'équité, a également souhaité agir pour le personnel d'encadrement en proposant une augmentation en pourcentage.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de calculer les bénéfices de notre signature sur les propositions d'accord NAO (Négociations Annuelles Obligatoires).

Concrètement, les augmentations se traduisent en moyenne par :

CLASSE 5 ➔ +9.5%

CLASSE 6 ➔ +7.9%

CLASSE 7 ➔ +6.8%

CLASSE 8 ➔ +6.2%

#### EXEMPLES COMPARATIFS ENTRE JANVIER 2022 ET MAI 2023

RÉSIDENCE	SALAIRE BRUT MENSUEL*	EVOLUTION EN %	EVOLUTION DU SALAIRE BRUT MENSUEL EN €
IDF	Classe 5-2 19 - échelon 10	9,30 %	228,26 €
PROVINCE	Classe 6-1 22 - échelon 8	7,32 %	214,75 €
IDF	Classe 7-1 26 - échelon 10	6,77 %	256,12 €
PROVINCE	Classe 8-1 30 - échelon 8	6,27 %	253,06 €
IDF	Classe 8-1 31 - échelon 10	6,84 %	305,28 €

*\*Traitement de base + Indemnité de résidence + Prime de travail*

### INTOX

**Dans le Temps Réel n°11, l'entreprise affirme que «la SNCF a augmenté de 12% en moyenne ses salariés entre 2022 et 2023»**

**ET VOTRE SALAIRE, A-T-IL AUGMENTÉ DE 12% ?**

Même si la CFDT Cheminots a œuvré pour une hausse des salaires de l'encadrement, l'inflation se poursuit dans notre pays et le compte n'y est pas. Nous continuons à faire des propositions en faveur de l'ensemble des salariés.

La clause de revoyure inscrite à la demande de la CFDT cheminots dans l'accord NAO, que nous sommes les seuls à avoir signé, a abouti sur des mesures d'augmentations concernant le télétravail, les tickets restaurant, les échelons d'ancienneté 9 et 11, etc.



La table ronde de «revoyure» salariale a eu lieu le 31 mai 2023. Issu de l'accord NAO de 2022, que seule la CFDT avait signé, ce rendez-vous a amené la CFDT à poser un grand nombre de revendications. Pour la CFDT Cheminots, la position est claire: des mesures pour toutes les cheminotes et tous les cheminots (contractuels et statutaires) pour compenser les effets de l'inflation. **Avec des mesures qui ne sont pas immédiates et qui restent insuffisantes, le résultat de la négociation est loin de répondre aux besoins et aux attentes des cheminotes et des cheminots.** Ces mesures ne feront pas l'objet d'un accord mais d'une décision de l'entreprise.

## LES REVENDICATIONS DE LA CFDT

●	<b>UNE COMPENSATION PARTIELLE DE L'INFLATION</b>
●	<b>DES AUGMENTATIONS GÉNÉRALES POUR TOUTES ET TOUS, QUELQUE SOIT LE COLLÈGE, STATUTAIRES ET CONTRACTUELS</b>
●	<b>UN VÉRITABLE 13ÈME MOIS POUR TOUS</b>
●	<b>REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE ET EXTENSION AUX CONTRACTUELS</b>
●	<b>REVALORISATION DE LA PRIME DE TRAVAIL</b>
●	<b>MISE EN PLACE D'UNE GARANTIE INDIVIDUELLE DE POUVOIR D'ACHAT</b>
●	<b>MISE EN PLACE D'UN ACCORD SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR POUR QUE LES BÉNÉFICES SOIENT REDISTRIBUÉS</b>
●	<b>REVALORISATION DES EVS REVALORISATION DES EVS</b>
●	<b>CRÉATION DES ÉCHELONS 9 ET 11</b>
●	<b>REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ TÉLÉTRAVAIL</b>
●	<b>STRICTE ÉQUIVALENCE POUR LES CONTRACTUELS ET SUIVI D'APPLICATION</b>

● Obtenues par la CFDT      ● En cours de négociation      ● À négocier

Sur les mesures de pouvoir d'achat, la CFDT cheminots a toujours essayé de préserver les plus démunis et reste convaincue que les mesures bas salaires durant la crise sanitaire que nous traversons est une mesure nécessaire et juste. Néanmoins, la CFDT cheminots considère pour autant que les garanties de pouvoir d'achat sont aussi un combat utile. **C'est en ce sens qu'elle a encore une fois été la seule organisation syndicale à réclamer la mise en œuvre de la GIPA, garantie individuelle de pouvoir d'achat lors de la table ronde salariale du 31 mai dernier.** Cette mesure est une mesure qui, si elle est mise en œuvre, profitera en priorité aux salaires ayant subi les plus fortes baisses de pouvoir d'achat (en pourcentage), et donc à l'encadrement. La DRH Groupe n'y est pas opposée, et la CFDT continuera à militer en ce sens.

### QU'EST CE QUE LA GIPA ?

Instaurée en 2008, l'indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) permet de compenser une évolution de traitement brut inférieure des agents publics à l'évolution des prix à la consommation.

Si le traitement indiciaire brut effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

### EST ELLE APPLICABLE À LA SNCF ?

Dans sa forme actuelle non, c'est pourquoi la CFDT Cheminots propose la mise en place d'une telle mesure par voie d'accord d'entreprise. Le même dispositif peut être envisagé également par accord de branche. Cette mesure pourrait permettre de comparer individuellement, sur 2 ans par exemple, le niveau d'augmentation salariale de chacun avec l'inflation.

LA CFDT propose que l'assiette de calcul prenne en compte a minima une période de calcul de 2 années intégrant, le traitement et les indemnités (à situation professionnelle constante). Une indemnité de GIPA viendrait alors compenser la rémunération des agents qui ont vu leur pouvoir d'achat diminuer dans la période.

### COMMENT EST CE RÉALISABLE ?

Il faut pour cela que la SNCF accepte d'engager des négociations. Si à l'issue de celles-ci un accord est obtenu, il est alors soumis à la signature des organisations syndicales représentatives de la SNCF.

Pour l'heure, seule la CFDT Cheminots a manifesté son intérêt pour une telle mesure, mais si celle-ci est protectrice en matière de rémunération, nul doute qu'elle sera rejointe par d'autres organisations syndicales. Pour qu'un accord devienne effectif, il faut qu'il soit « majoritaire ». Dans l'entreprise, un accord est majoritaire s'il est signé par les organisations syndicales ayant recueilli plus de 50 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections professionnelles.



[www.cfdtcheminots.org](http://www.cfdtcheminots.org)



[contact@cfdtcheminots.org](mailto:contact@cfdtcheminots.org)



CFDT-Cheminots-Officiel



@cfdtcheminots



CFDTCheminots\_officiel